

## *Préserver notre lac, ensemble c'est possible*

La Municipalité de Mont-Saint-Michel, en partenariat, avec l'Association des résidents et riverains du Lac Gravel, a produit un dépliant d'informations. C'est le code d'éthique Enviro-nautique du Lac Gravel. On y traite de:

- ★ lois et règlements visant le comportement des utilisateurs du plan d'eau
- ★ protection de la bande riveraine contre l'érosion
- ★ prudence et de sécurité des différents utilisateurs du lac
- ★ civisme et de respect de la faune, de la flore, des nageurs et des embarcations non motorisées
- ★ environnement autant sur les rives que dessus ou dans le plan d'eau
- ★ limitation des différentes embarcations

On y présente également la carte bathymétrique du Lac Gravel où la fosse de 38,3 mètres est identifiée ainsi que les bouées (haut-fond et rocher) qui ont été installées.

Il est très important de se rappeler:

- ⊗ que la bande de protection riveraine a une profondeur de 10 à 15 mètres selon la pente du terrain
- ⊗ qu'à moins de 60 mètres de la rive, la vitesse maximum des embarcations est de 10km/h
- ⊗ qu'une priorité absolue est donnée aux nageurs et aux embarcations non motorisées
- ⊗ que le lavage des bateaux est essentiel pour protéger le lac contre des organismes envahissants, le **myriophylle à épis** que l'on retrouve, entre autres, dans certains lacs avoisinants
- ⊗ qu'une distance de 30 mètres doit être maintenue entre l'embarcation et les baigneurs, skieurs, embarcations non motorisées
- ⊗ qu'une profondeur de 6 mètres doit être respectée lors des activités nautiques

Cette année encore, grâce au soutien financier de Emploi Été Canada, nous aurons un étudiant qui sera au quai public afin d'informer les plaisanciers sur les espèces envahissantes et le lavage des embarcations. Il fera également la tournée des riverains pour faire de la sensibilisation et leur présenter le code Enviro-nautique.

**Les membres du Conseil d'administration  
de l'Association des résidents et riverains  
du Lac Gravel vous souhaitent bonnes vacances!**

